

OFFICIEL

15 mai 2024

NOMINATIONS

Par décision de Monseigneur l'Évêque et pour prendre effet au 1^{er} septembre 2024 :

➔ MISSIONS DIOCÉSAINES

- **Mgr Pierre DEBERGÉ** est nommé **délégué épiscopal à la formation et prêtre accompagnateur de la Pastorale de la Santé**. Il réside à la Maison diocésaine Saint Jean-Paul II (Dax).
- **Madame Gaëlle TOBA** est nommée **responsable diocésaine de la Pastorale des Jeunes**.
- **Le Père Olivier DOBERSECQ** est nommé **aumônier de Lourdes Cancer Espérance**. Il conserve les autres missions reçues précédemment.
- **Monsieur Jacques LABORDE**, *diacre permanent*, est nommé **aumônier diocésain du CCFD-Terre Solidaire**. Il conserve les autres missions reçues précédemment.
- **Le Père Robert BATCHA**, prêtre du diocèse de Sokodé (Togo), solidairement curé (*curé in solidum*) des paroisses de l'ensemble pastoral du Pays Dacquois, est également nommé, avec l'accord de son évêque, **prêtre accompagnateur du Groupe Scolaire Saint Jacques de Compostelle** (Dax).
- **Le Père Édouard de MENTQUE**, prêtre du diocèse de Bordeaux, est nommé pour un an, avec l'accord de son archevêque, **aumônier des Bénédictines de l'Abbaye Notre-Dame Saint-Eustase d'Eyres-Moncube**.

VICAIRES ÉPISCOPAUX

- **Mgr Pierre DEBERGÉ** est nommé **vicaire épiscopal du Pays Dacquois**.
- **Le Père Bruno PORTIER** est nommé **vicaire épiscopal du Pays Côte-Nord**.
- **Le Père Fabrice GETTEN** est renouvelé comme **vicaire épiscopal des Pays Chalosse et Chalosse-Tursan**.
- **Le Père Jean-Bernard LABEYRIE** est renouvelé comme **vicaire épiscopal des Pays Côte-Sud et Gave-Adour**.

➔ MISSIONS PAROISSIALES

PAYS CHALOSSE

→ **Un ensemble pastoral est créé, comprenant les paroisses Saint-Pierre-des-Luys et Sainte-Thérèse-de-Chalosse.**

- **Le Père Léonce Bonaventure BONGA MBONGO**, avec l'accord du Modérateur général de la *Société des Divines Vocations*, curé de la paroisse Saint-Pierre-des-Luys, est également nommé **curé de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Chalosse**. Il réside au presbytère d'Amou.
- **Le Père Tahiana Adrien ANDRIAMANANA**, avec l'accord du Modérateur général de la *Société des Divines Vocations*, coopérateur de la paroisse Saint-Pierre-des-Luys, est également nommé **prêtre coopérateur au service de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Chalosse**. Il réside au presbytère d'Amou.
- **Le Père Félix NKIÉNI MBANZA**, avec l'accord du Modérateur général de la *Société des Divines Vocations*, coopérateur de la paroisse Saint-Pierre-des-Luys, est également nommé **prêtre coopérateur au service de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Chalosse**. Il réside au presbytère d'Amou.

PAYS CHALOSSE-TURSAN

▪ **Le Père Édouard de MENTQUE**, prêtre du diocèse de Bordeaux, est nommé pour un an, avec l'accord de son archevêque, **prêtre coopérateur au service des paroisses Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Girons-de-Chalosse**. Il réside à l'Abbaye Notre-Dame Saint-Eustase d'Eyres-Moncube.

PAYS CÔTE NORD

▪ **Le Père Bruno PORTIER** est nommé **curé des paroisses Saint-Pierre-des-Grands-Lacs et Saint-Jacques-des-Sources**. Il réside au presbytère de Biscarrosse.

▪ **Le Père Paulin TUINA**, prêtre du diocèse de Banfora (Burkina Faso), est nommé, avec l'accord de son évêque, **prêtre coopérateur au service des paroisses Saint-Pierre-des-Grands-Lacs et Saint-Jacques-des-Sources**. Il réside au presbytère de Biscarrosse.

PAYS CÔTE SUD

▪ **Le Père Jean FRANTZI**, prêtre du diocèse des Cayes (Haïti), est nommé dès maintenant et jusqu'au 31 août 2024, avec l'accord de son évêque, **prêtre coopérateur au service des deux paroisses de l'ensemble pastoral Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Mer**. Il réside au presbytère d'Hossegor.

PAYS GAVE-ADOUR

▪ **Le Père Carlos OLIVEIRA LOPES** est mis au service du diocèse de Viana do Castelo (Portugal).

PAYS du MARSAN

▪ **Le Père Enold JEAN-GLODE**, prêtre du diocèse des Cayes (Haïti), est nommé, avec l'accord de son évêque, **prêtre coopérateur au service des quatre paroisses de l'ensemble pastoral du Marsan**. Il réside au presbytère de *La Madeleine* (Mont de Marsan).

▪ **Le Père Junior CHAPERON**, prêtre du diocèse des Cayes (Haïti), est nommé, avec l'accord de son évêque, **prêtre coopérateur au service des quatre paroisses de l'ensemble pastoral du Marsan**. Il réside au presbytère de *La Madeleine* (Mont de Marsan).

PAYS DACQUOIS

▪ **Le Père Benoît MARCHAL**, solidairement curé (curé *in solidum*) des quatre paroisses de l'ensemble pastoral du Pays Dacquois, est nommé **modérateur de l'exercice de la charge pastorale pour les quatre paroisses de l'ensemble pastoral**. Il réside au presbytère de Saint-Vincent-de-Xaintes (Dax).

▪ **Le Père Michel GUÉRIN** est nommé **prêtre coopérateur au service des quatre paroisses de l'Ensemble pastoral du Pays Dacquois**. Il réside au presbytère de Saint-Vincent-de-Xaintes (Dax).

▪ **Le Père Pierre-Jean CAPOMACCIO**, *Lazariste*, est nommé, avec l'accord de son Visiteur, **prêtre coopérateur, à mi-temps, au service des quatre paroisses de l'Ensemble pastoral du Pays Dacquois**. Il réside au Berceau de Saint-Vincent-de-Paul.

▪ **Le Père Yves-Nathanaël RAKOTONOMENJANAHARY**, *Lazariste*, est nommé, avec l'accord de son Visiteur, **prêtre coopérateur, à mi-temps, au service des quatre paroisses de l'Ensemble pastoral du Pays Dacquois**. Il réside au Berceau de Saint-Vincent-de-Paul.

Toutes les nominations ci-dessus -sauf exceptions signalées- sont faites pour une durée de trois ans éventuellement renouvelable.

➡ CHANGEMENT DE STATUT

- **Le Père Michel PANTAIGNAN**, ayant atteint l'âge de 75 ans, est nommé **prêtre auxiliaire au service des quatre paroisses de l'Ensemble pastoral du Pays Dacquois**. Il réside au presbytère de Saugnac-et-Cambran.
- **Le Père Joseph BARRÈRE**, ayant atteint l'âge de 80 ans, **relève désormais du Statut des prêtres âgés**. Il continue de résider au presbytère de Pissos. À la demande du curé, il peut apporter une aide ponctuelle à la vie des paroisses Sainte-Famille-des-Deux-Leyre et Sainte-Marie-de-la-Leyre.
- **Le Père Michel DUBROCA**, ayant atteint l'âge de 80 ans, **relève désormais du Statut des prêtres âgés**. Il résidera à Tartas. À la demande du curé, il peut apporter une aide ponctuelle à la vie de la paroisse Notre-Dame-du-Midadour.
- **Le Père Bernard LIVET**, ayant atteint l'âge de 80 ans, **relève désormais du Statut des prêtres âgés**. Il continue de résider à Saint-Sever.

➡ FIN DE MISSION

- **Le Père Adénirent Bertin FATOUMBI**, prêtre du diocèse de Porto-Novo (Bénin), termine sa mission dans le diocèse le 30 septembre 2024.
- **Le Père Georges KWETO KAWANGA**, prêtre du diocèse de Mweka (Congo), termine sa mission dans le diocèse le 31 août 2024.
- **Le Père Hyacinthe SANON**, prêtre du diocèse de Bobo Dioulasso (Burkina Faso), termine sa mission dans le diocèse le 31 août 2024.

Aux cinq prêtres, diocésains ou lazaristes, qui viennent, pour un temps, servir notre diocèse, je souhaite très cordialement la bienvenue en terre landaise.

Aux trois prêtres diocésains qui relèvent désormais du *Statut des prêtres âgés*, j'exprime ma vive reconnaissance pour leur long et généreux service de l'Église diocésaine.

Aux trois prêtres *Fidei donum* appelés par leur évêque à d'autres missions après un séjour dans les Landes, je dis aussi, au nom du diocèse, un chaleureux merci.

Et pour tous, ces vœux fraternels : "Que Dieu bénisse chacun sur les nouveaux chemins qui s'ouvrent sous ses pas".

† Nicolas SOUCHU
évêque d'Aire et Dax

E.A.P.P.

Sur proposition du curé de la paroisse, Monseigneur l'Évêque a nommé à compter du 1^{er} mai 2024 :

- membres de l'Équipe d'animation pastorale paroissiale (E.A.P.P.) au service de la paroisse Saint-Vincent-Notre-Dame : avec le **R.P. Hervé ZOBO**, *prêtre coopérateur* et **Monsieur Joël JOLY**, *diacre*, **Monsieur Jérôme GONTRAN** et **Madame Élisabeth VIELLE** pour une seconde et dernière période de trois ans ; **Sœur Maryse NARBAÏTS** et **Madame Axelle CAZALOT** pour une première période de trois ans, renouvelable une fois.
- membres de l'Équipe d'animation pastorale paroissiale (E.A.P.P.) au service de la paroisse Saint-Vincent-de-l'Armagnac : **Madame Sylvie LYSSANDRE** pour une seconde et dernière période de trois ans ; **Mesdames Annie HOMÈRE** et **Lydie POURRUT** pour une première période de trois ans, renouvelable une fois.